

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne (Gard) qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne (Gard) qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 222;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28022\\_t1\\_0222\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28022_t1_0222_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dép. du Cher; de Cluses, dép. du Mont-Blanc; d'Ormont, de Voiron, dép. de l'Isère; de Bort, dép. de la Corrèze; du Pont-de-Montvert, dép. de la Lozère; d'Aignay, dép. de la Côte-d'Or; de Talmay, dép. de la Côte-d'Or; de Beau-sur-Cher, dép. de l'Indre-et-Loire; du Lude, dép. de la Sarthe; de la Flèche, dép. de la Sarthe; de Villenauxe, dép. de l'Aube; d'Orgelot, dép. du Jura; de Baume, dép. du Doubs; de Villefranche, dép. de l'Aveyron; du Pont-de-Vaux, dép. de l'Ain; d'Étain, dép. de la Meuse; de Neauphle-la-Montagne, dép. de Seine-et-Oise; de la Ferté-Frênel, dép. de l'Orne; de Gevrey, dép. de la Côte-d'Or; de Lorris, dép. du Loiret; de Mâcon, dép. de Saône-et-Loire; de Semur, dép. de la Côte-d'Or; de Claire-Fontaine, dép. de Seine-et-Oise; de Tournus, dép. de Saône-et-Loire; de Saint-Germain-Mont, dép. des Ardennes; d'Aurillac, dép. du Cantal; de Pau, dép. des Basses-Pyrénées; d'Heyrieux, dép. de l'Isère; de Jully, (Yonne, S.-et-L. ou Aube); de Souillac, dép. du Lot; de Vouvray, dép. d'Indre-et-Loire; de Montmédy, dép. de la Meuse; de Wailly, dép. du Pas-de-Calais; de Castres, dép. de la Gironde; de Caussade, dép. du Lot; de Mauvesin, dép. du Gers; d'Ax, dép. de l'Ariège; Mesnil-Jourdain, dép. de l'Eure; de Moyaux, dép. du Calvados; d'Antibes, dép. du Var; de Querqueville, dép. de la Manche; de Calvisson, dép. du Gard; d'Egly, dép. de Seine-et-Oise; de Cany, dép. de la Seine-Inférieure; de Verdun, dép. de la Meuse; de Nordausques, dép. du Pas-de-Calais; du Val-Libre, dép. de l'Ain; des Landes, dép. du Loir-et-Cher; de Bourret, dép. de la Haute-Garonne; de Nantua, dép. de l'Ain; de Charolles, dép. de Saône-et-Loire; de Mur-de-Barrez, dép. de l'Aveyron; de Crussol, dép. d'Ardèche; d'Igé, dép. de Saône-et-Loire; de Janville, dép. d'Eure-et-Loir; de Crest, dép. de la Drôme; d'Angers, dép. de Maine-et-Loire; de Veyres, dép. de la Lozère; de Vaucouleurs, dép. de la Meuse; de Ribemont, dép. de l'Aisne; de Port-sur-Saône, dép. de la Haute-Saône; d'Elay, dép. du Haut-Rhin; de Bouzonville, dép. de la Moselle; de Schlestat, dép. du Bas-Rhin; d'Annet-sur-Marne, dép. de Seine-et-Marne; de Barr, dép. du Bas-Rhin; de Mons, dép. de Seine-et-Marne; de Normanville, dép. de la Seine-Inférieure; de Thomery, dép. de Seine-et-Marne; de Chenonceau, dép. d'Indre-et-Loire; de Bazas, dép. de la Gironde; de la Narthe-sur-Sèvre, dép. des Deux-Sèvres; de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée; d'Aubeterre, dép. de la Charente; de Port-Sainte-Marie, dép. du Lot-et-Garonne; de Damery, dép. de la Marne; de Gretz, dép. de Seine-et-Marne; de Guérande, dép. de la Loire-Inférieure; de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord; de Dol, dép. d'Ille-et-Vilaine; du Faouët, dép. du Morbihan; de Châlons, dép. de la Marne; de Bouquenon, dép. de la Moselle; de Toulouse, dép. de la Charente-Inférieure; d'Oust, dép. de l'Ariège; de Saint-Rémy, dép. des Bouches-du-Rhône; de Crémieu, dép. de l'Isère; de Rosay-l'Unité, dép. de Seine-et-Marne; de Libreval, dép. du Cher; de Chalais, dép. de la Charente; de Sury-le-Comtal, dép. de la Loire; d'Aigouze, dép. du Gard; de Ville-sous-Anjou, dép. de l'Isère; d'Essé, dép. de l'Ille-et-Vilaine; de Montpezat, dép. du Lot; de Toury, dép. d'Eure-et-Loire; de Charlieu, dép. de la Loire; de Langoigne, dép. de la Lozère; de Ste-Feyre, dép. de la Creuse; de Boulon, dép. de l'Allier; de Saint-

Sauveur, dép. de l'Yonne; de Puylaurens, dép. du Tarn; de Seissan, dép. du Gers; de Muttersholtz, dép. du Bas-Rhin; de Fronton, dép. de la Haute-Garonne; de Lambesc, dép. des Bouches-du-Rhône; de Morlaix, dép. du Finistère; de l'Hermenault, dép. de la Vendée; de la Chapelle-Blanche, dép. d'Indre-et-Loire; d'Availles, dép. de la Vienne; de Leniquat, dép. du Lot-et-Garonne; de la Tour, dép. du Puy-de-Dôme; de Sarreguemines, dép. de la Moselle; d'Epi-d'Or, dép. de l'Ain; d'Arbois, dép. du Jura; de Belvédère, dép. de Saône-et-Loire; d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône; de Pézenas, dép. de l'Hérault; de Thouars, dép. des Deux-Sèvres; de Mère Eglise, dép. de la Manche; de Breteuil, dép. de l'Oise; de la Petite-Pierre, dép. du Bas-Rhin; de Montmorillon, dép. de la Vienne; de Sainteny, dép. de la Manche; de Bugue, dép. de la Dordogne; de Sancerre, dép. du Cher; de Condom, dép. du Gers; de Briançon, dép. des Htes-Alpes; de Landerneau, dép. du Finistère; d'Écomoy, dép. de la Sarthe; de Montélimar, dép. de la Drôme; de Bœuf, dép. de la Loire; de Mont-Cenis, dép. de Saône-et-Loire; de la Guerche, dép. d'Ille-et-Vilaine; d'Héraclée, dép. du Var; de Pondourat, dép. du Bec-d'Ambès; de Langon, *idem*; de Châtellerauld, dép. de la Vienne; de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées; d'Autun, dép. de Saône-et-Loire; de Paimpol, dép. des Côtes-du-Nord; de Vincent, dép. du Lot; d'Aulnay, dép. de la Nièvre; de Salviac, dép. du Lot; de Chauvin-Dragons, dép. des Basses-Pyrénées; de Bar-sur-Aube, dép. de l'Aube; de la Trimouille, dép. de la Vienne; de Lormes, dép. de la Nièvre; de Blamont, dép. de la Meurthe; de Gray, dép. de la Haute-Saône; des Vans, dép. de l'Ardèche.

La Convention nationale a décrété la mention honorable de toutes ces félicitations (1).

## 2

La société populaire d'Uzès-la-Montagne (2) demande qu'aujourd'hui que le bandeau de l'erreur s'est dissipé, et que la raison est devenue le seul flambeau des hommes libres, les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires.

Renvoi au comité de salut public (3).

[Uzès-la-Montagne, 13 vent. II] (4).

« Représentans du peuple libre,

Les ennemis de la Liberté et de l'Égalité ne renoncent jamais à leurs projets liberticides: la calomnie est leur arme favorite; aussi n'oublent-ils rien pour la mettre en usage. Ils s'attachent au patriote incorruptible de 1789, qui est reconnu par son énergie révolutionnaire. Ils veulent, les lâches, lui faire perdre la confiance publique, parce qu'ils craignent son active surveillance; mais, sous quelle [que] forme qu'ils se présentent, nous les démasquerons.

(1) P.V., XXXVI, 92; *J. Sablier*, n° 1278; B<sup>n</sup>, 4 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

(2) Uzès, départ. du Gard.

(3) P.V., XXXVI, 100.

(4) B.N. L<sup>h</sup> 3055; Imprimé chez J.A. Bonnet, Uzès-la-Montagne.